

# HONORAIRES D'AGENCE

## LOCATIONS MAISONS OU APPARTEMENTS

Les honoraires des personnes mandatées pour effectuer la visite du preneur, constituer son dossier et rédiger un bail et réaliser un état des lieux sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année dans des conditions définies par décret. Ces honoraires sont dus à la signature du bail.

En application du décret N°2014-890, plafonds TTC par m<sup>2</sup> habitable, fixés par voie réglementaire :

Prestations pour chaque partie	Zone très tendue	Zone tendue	Zone non tendue
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12 € TTC/m <sup>2</sup> habitable	10 € TTC/m <sup>2</sup> habitable	8 € TTC/m <sup>2</sup> habitable
Réalisation de l'état des lieux vide ou meublé	3 € TTC/m <sup>2</sup> habitable	3 € TTC/m <sup>2</sup> habitable	3 € TTC/m <sup>2</sup> habitable

o Dans le cadre de la zone tendue :

	Surf ≤ 39 m <sup>2</sup>		40 m <sup>2</sup> ≤ surf ≤ 70 m <sup>2</sup>		71 m <sup>2</sup> ≤ surf ≤ 150 m <sup>2</sup>		Surf ≥ 150 m <sup>2</sup>	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
1. Entremise et négociation	100 €	néant	100 €	néant	100 €	néant	100 €	néant
2. Visites, constitution dossier locataire, rédaction bail	10 € / m <sup>2</sup>	10 € / m <sup>2</sup>	7 € / m <sup>2</sup>	7 € / m <sup>2</sup>	6 € / m <sup>2</sup>	6 € / m <sup>2</sup>	5 € / m <sup>2</sup>	5 € / m <sup>2</sup>
3. Etat des lieux vide ou meublé	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>

o Rédaction uniquement du contrat de location :

- 120 € TTC, pour chaque partie (locataire et bailleur).

- Dans le cadre d'une colocation, 100 € TTC pour chaque colocataire avec imputation de la totalité du montant facturé aux Preneurs, au Bailleur (dans la limite des plafonds fixés par voie réglementaire, détaillés au dessus).

## LOCATIONS PARKING OU GARAGE

- 1) Recherche du locataire, constitution du dossier et rédaction du contrat de location :  
*rémunération à la charge du preneur et du bailleur : 150 € TTC pour chaque partie*
- 2) Rédaction uniquement du contrat de location : 100 € TTC pour chaque partie.

## LOCAUX DE DROIT COMMUN / PROFESSIONNELS / COMMERCIAUX

	Bailleur	Locataire
1. Entremise et négociation	40 % d'un mois de loyer hors charges	40 % d'un mois de loyer hors charges
2. Visites, constitution dossier locataire, rédaction bail	40 % d'un mois de loyer hors charges	40 % d'un mois de loyer hors charges
3. Etat des lieux vide ou meublé	20 % d'un mois de loyer hors charges	20 % d'un mois de loyer hors charges

HONORAIRES AU 01/04/2017

(sommes calculées au taux actuel de la TVA de 20 %)  
La délivrance d'une note est obligatoire

# HONORAIRES D'AGENCE

## GESTION LOCATIVE

### Honoraires calculés sur toutes les sommes facturées au locataire

- 1) Gérance locative, hors garantie loyers impayés : entre 5 % TTC et 9 % TTC
- 2) Garantie des loyers impayés : entre 1,8 % TTC et 2,5 % TTC
- 3) Vacance locative : 3% TTC
  
- 4) **Mission Pré-contentieux et contentieux :**
  - Mise en demeure locataire (non imputable au locataire) : **Forfait 15,00 € hors taxes, soit 18,00 € TTC**
  - Montage dossier pour Huissier + transmission : **Forfait 40,00 € hors taxes, soit 48,00 € TTC**
  - Montage dossier pour avocat + Transmission : **Forfait 40,00 € hors taxes, soit 48,00 € TTC**
  - Suivi du dossier sinistre loyers impayés avec assureur : **Tarif vacation horaire**
  
- 5) **Missions techniques et Gestion des Sinistres et/ou des Travaux :**  
Gestion des demandes de réparations ou travaux avec devis : Tarif Vacation horaire
  
- 6) **Suivi des Réparations ou Travaux avec déplacements :** Tarif Vacation horaire
  
- 7) **Tarif Vacation Horaire pendant les heures ouvrables (de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h30) :**  
**50,00 € hors taxes, soit 60,00 € TTC**
  
- 8) **Tarif Vacation** Horaires en dehors des heures ouvrables : **70,00 € hors taxes, soit 84,00 € TTC**
  
- 9) **Facturé par lot, pour la clôture des comptes,** la préparation et la remise du dossier dans le cadre de la résiliation du mandat de gérance, à la charge du Mandant : **200,00 € hors taxes, soit 240,00 € TTC**

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

## ESTIMATION LOCATIVE

150 € TTC (remboursés dès la signature d'un mandat de Gestion).

- **Gratuité dans le cas d'une mise en Gestion**

**Dans le cadre de dossiers spécifiques, ces honoraires pourront être réétudiés.**

HONORAIRES AU 01/04/2017

(sommes calculées au taux actuel de la TVA de 20 %)  
La délivrance d'une note est obligatoire

IMMO 33 ORPI - 59 avenue Pasteur - 33600 PESSAC  
SARL au capital de 120 000 € - Entreprise indépendante R.C.S 380 139 881  
Titulaire de la carte professionnelle Transaction et Gestion délivrée par la préfecture de la Gironde N°33318-1124  
Affiliée à la caisse de garantie de l'Immobilier GALIAN sous le n° 20137 N  
89, rue La Boétie - 75008 PARIS - Autorisée à recevoir des Fonds.  
N° TVA intracommunautaire : FR64380139881

